



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revalorisation

Question écrite n° 70665

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des filières d'enseignement professionnel. Il lui demande s'il envisage de valoriser cet enseignement qui fait la preuve de son efficacité auprès de nombreux adolescents.

Texte de la réponse

Deux types de mesures éducatives, fortement engagées depuis la rentrée 2009, sont de nature à valoriser l'enseignement professionnel : en amont, le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) pour faire connaître la voie professionnelle ; en aval, la rénovation de l'enseignement professionnel pour améliorer ses résultats. Tous les élèves, de la classe de 5e jusqu'à la terminale, bénéficient depuis la rentrée 2009 du parcours de découverte des métiers et des formations. Son objectif est de permettre à chaque élève de construire son parcours de façon la plus éclairée possible pour fonder ses choix d'orientation sur des bases solides. C'est un parcours au cours duquel l'élève pourra : appréhender des métiers différents à tous les niveaux de qualification, relevant de plusieurs champs professionnels, en dehors de tout préjugé sexiste ; découvrir les différentes fonctions des entreprises et des administrations ; connaître l'ensemble des voies de formation que lui offre le système éducatif. De multiples activités qui impliquent l'élève sont mises en oeuvre dans ce parcours : recherche active d'informations, découverte des voies de formation, séquence d'observation en milieu professionnel, journée dans un lycée, lycée professionnel ou centre de formation d'apprentis, entretien personnalisé. Ce parcours s'appuie, entre autres, sur des partenariats actifs avec les grandes fédérations professionnelles, les représentants des grandes entreprises ainsi qu'avec les chambres consulaires. Le correspondant « école-entreprise » de chaque académie travaille en lien avec les services d'orientation et les établissements. La rénovation de la voie professionnelle s'inscrit dans un plan de revalorisation de cet enseignement, avec le double objectif d'élever le niveau de qualification et de réduire les sorties sans diplôme. La nouvelle organisation en trois ans du cursus du bac professionnel et le renforcement de l'offre de formation de CAP contribuent à ce double objectif. Cette rénovation offre la perspective à un maximum de jeunes d'obtenir un diplôme professionnel de niveau IV et, pour tous, d'obtenir un diplôme de niveau V. En effet, un diplôme de niveau V (CAP, BEP), présenté au cours de la formation de baccalauréat, permet au jeune de sécuriser son parcours. La présentation de ce diplôme n'entrave pas pour autant la fluidité du parcours vers le bac pro qui est l'objectif de la formation. La formation en milieu professionnel est importante (22 semaines) afin de renforcer l'expérience professionnelle en situation réelle. L'horaire des élèves est d'environ 31 à 32 heures par semaine sans compter les dispositifs d'accompagnement personnalisé. À cet égard, le volume horaire de 2,5 heures hebdomadaires, en moyenne, permet d'apporter des réponses ciblées aux besoins identifiés de certains élèves. Enfin, cette rénovation a offert l'opportunité de repenser la carte des formations professionnelles et ainsi de réengager une réflexion territoriale sur la lisibilité et l'adéquation de l'offre aux besoins socio-économiques, aux vœux des élèves et à l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, de nouvelles initiatives sont prises notamment en ce qui concerne l'accueil des publics scolaires, apprentis et adultes dans le cadre des formations en lycée professionnel. Cette mixité des publics sera notamment recherchée lorsque des formations, pourtant

porteuses d'emplois, n'accueillent pas un nombre suffisant d'élèves permettant d'assurer leur pérennité. S'il est encore trop tôt pour dresser un bilan exhaustif de cette rénovation, tant que les élèves entrés en seconde professionnelle à la rentrée 2009 n'ont pas achevé le cycle de trois ans, on peut toutefois dès maintenant relever quelques éléments forts qui attestent de l'attractivité de cette voie de formation : cette rénovation, tant dans ses objectifs que dans ses premiers résultats, porte sur les parcours de réussite des élèves : les passerelles sont facilitées entre la voie générale et technologique et la voie professionnelle dans les deux sens, entre les cycles de la voie professionnelle (CAP et baccalauréat professionnel) et entre la formation sous statut scolaire et l'apprentissage. Ainsi, les chances d'accéder au baccalauréat professionnel pour les élèves de CAP ont-elles nettement augmenté depuis 2007 : le taux de passage des élèves de 2^e année de CAP vers la classe de 1^{re} professionnelle est passé de 0,1 en 2007 à 16,1 % en 2010. Le taux de passage des élèves de seconde générale et technologique vers la 1^{re} professionnelle a progressé de 0 % à 0,9 % et celui vers la seconde professionnelle de 1,2 % à 2,1 %. L'objectif de réduction des sorties sans diplôme. En effet, l'accès des élèves les plus fragiles à un diplôme de niveau V a évolué. Le taux de passage des élèves de 3^e SEGPA vers une 1^{re} année de CAP progresse de 42,6 % en 2007 à 51,4 % en 2010. Cette rénovation permet aux élèves de mieux poursuivre leurs études, en particulier vers le BTS : le taux de passage des bacheliers professionnels (pour le cycle 2 ans) en BTS était de 13,9 % en 2007. Il est passé à 17 % en 2010, alors que celui des bacheliers professionnels (cycle 3 ans) atteint 28 % en 2010 (pour 16,5 % en 2007). L'orientation des élèves de 3^e vers le baccalauréat professionnel devient une orientation choisie et assumée vers la voie professionnelle (cf. étude de V. Troger, maître de conférences, Université de Nantes, « Enquête auprès de 500 adolescents de Loire-Atlantique, avril 2011). En juin 2011, les candidats au baccalauréat professionnel sont plus nombreux (26,2 %) que leurs camarades de baccalauréat technologique (23,6 %). Au-delà de la période ponctuelle (la session 2011 cumule les effectifs des candidats entrés dans le cycle 3 ans après la 3^e avec ceux entrés cette même année après le BEP), la tendance devrait se poursuivre légèrement. En 2011, la forte progression du nombre des candidats au baccalauréat professionnel (+ 35 %), conjuguée à des résultats très honorables (83,7 %), contribue à porter la part d'une génération obtenant le baccalauréat à 71,6 % contre 65,3 % l'an dernier. La proportion de bacheliers professionnels dans une génération est très impactée par la réforme de la voie professionnelle dont c'était l'objectif : elle est de 18,9 % en 2011 contre 14,2 % en 2010, soit une augmentation de 4,7 points. Ces résultats sont de nature à augmenter l'attractivité de la voie professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70665

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1273

Réponse publiée le : 11 octobre 2011, page 10813